



Arles Crau Camargue Montagnette

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
EMPLOI

MOBILITÉ

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
HABITAT

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

AMÉNAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

SERVICES RESSOURCES

POLITIQUE DE LA VILLE

EAU ET ASSAINISSEMENT

PRÉVENTION DES RISQUES ET

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT



ARLES
BOULBON
SAINTES-MARIES-DE-LA-MER
SAINT-MARTIN-DE-CRAU
SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES
TARASCON

Rapport d'activité 2016

Communauté d'agglomération ACCM 5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES - 04 86 52 60 00 - lepresident@agglo-accm.fr - www.agglo-accm.fr
Rédaction et conception : service communication et services ACCM. Crédits photos : R. Benali, L. Roux, JL Maby, services ACCM. Août 2017.

SOMMAIRE

| | | |
|---|---------------------------|----|
| ■ | DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | 4 |
| ■ | EMPLOI | 6 |
| ■ | MOBILITÉ | 8 |
| ■ | HABITAT | 10 |
| ■ | POLITIQUE DE LA VILLE | 12 |
| ■ | CONSERVATOIRE DE MUSIQUE | 14 |
| ■ | AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE | 16 |
| ■ | COMPÉTENCES TECHNIQUES | 18 |
| ■ | SERVICES RESSOURCES | 22 |

L'action volontariste et ambitieuse d'ACCM en faveur du développement économique et de l'emploi vise à l'identification, la promotion de nouveaux produits d'accueil répondant aux attentes des acteurs économiques locaux et d'entreprises extérieures souhaitant s'installer sur le territoire.

Le développement d'une offre de produits d'accueil et de services répondant aux attentes des acteurs économiques

ACCM a, en 2016, suite à la promulgation de la Loi NOTRe, engagé une réflexion visant à l'identification des espaces d'activité qui seront gérés par la communauté. 8 espaces d'activité devraient ainsi être reconnus, représentant plus de 1 000 hectares.

ACCM s'est également engagée, en 2016, à la cession de 5 lots de 2 000 m² au sein du parc d'activité du Roubian à Tarascon, au profit de TPE/PME locales (mécanique générale, transport...).

Le projet de développement d'une zone commerciale en zone nord d'Arles est formalisé. Il regroupe un retail park de 15 000 m², une enseigne de bricolage et



une jardinerie. Ce projet devrait se concrétiser au cours du premier semestre 2019.

ACCM a également engagé une réflexion visant au déploiement de la fibre optique au sein des principaux parcs et zones d'activité du territoire, à horizon 2018. L'inauguration du réseau ACCM THD s'est déroulée dans les locaux de l'entreprise Delidrinks en zone nord d'Arles le 15 décembre 2016.

5 nouveaux établissements se sont installés au sein de la Mice et du village d'entreprises.

La promotion et le développement des secteurs d'activité stratégiques du territoire

Dans le champ des industries culturelles et créatives, ACCM s'est dotée d'une expertise spécifique avec, le cabinet Aslé conseil, pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie de développement de la filière, en concertation avec les principaux acteurs de l'économie créative présents et actifs sur le territoire. L'objectif est d'élaborer une stratégie d'intervention et des propositions d'actions, articulées autour de trois thématiques



principales : les lieux d'accueil, l'emploi-formation et le marketing territorial.

Dans le champ des industries agroalimentaires, ACCM était présente au salon international de l'alimentation (SIAL) qui s'est déroulé à Paris du 16 au 20 octobre 2016 pour promouvoir le parc d'activité du Roubian à Tarascon et ses disponibilités foncières.

La promotion et le développement de l'économie sociale et solidaire...

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire, l'étude réalisée par la Cress, dont les résultats ont été diffusés en 2016, montre la prégnance du secteur de l'ESS sur le territoire (350 employeurs, 2950 salariés représentant 16,3% des salariés du privé) et ses enjeux.



ACCM a également, comme chaque année, coordonné le mois de l'ESS avec pour principal point d'orgue, l'organisation, le 10 novembre 2016, d'une journée d'échanges sur la thématique des financements dont peut bénéficier l'ESS.

De nombreuses actions portées par les acteurs de l'ESS du territoire ont été soutenues et accompagnées par ACCM tout au long de l'année.

... et le développement de l'activité commerciale et artisanale de proximité

En 2016, 5 comités d'attribution ont été organisés pour 47 projets validés dans le cadre du Fisac. Pour assurer le suivi et l'animation de ces dispositifs, ACCM travaille au quotidien avec l'État, les chambres consulaires, les communes et les associations de commerçants.

La convention cadre entre la CMAR et ACCM a été signée le 14 mars 2016 : ACCM accompagne, à hauteur de 50 000€ par an pendant 3 ans, la présence d'un agent de développement de l'artisanat dédié à ACCM.

L'agglomération a confié à la SPL du Pays d'Arles la réalisation d'une étude relative à l'attractivité des centres-villes, souhaitant l'identification et la mise en œuvre d'actions concrètes dont l'obtention du label « ville et métiers d'art ».

ACCM participe également à la démarche de revitalisation de Salin-de-Giraud dont l'activité est particulièrement impactée par la restriction d'accès à la plage de Piémanson. Pilotée par le PNRC, cette démarche associe la mairie d'Arles, ACCM, les chambres consulaires, le conservatoire du littoral et les commerçants.

L'accompagnement des porteurs de projet

ACCM soutient plusieurs opérateurs d'accompagnement à la création-reprise d'entreprises : la plateforme d'initiative locale Initiative Pays d'Arles, Inter-

made, la couveuse Interface, l'Adie...

Elle reçoit également des porteurs de projets qu'elle conseille, oriente en fonction des problématiques rencontrées par l'entreprise. Elle recense également les offres foncières et immobilières du territoire qu'elle met en relation avec les prospects qui la sollicitent (une quarantaine en 2016).

Près de vingt transactions ont ainsi été réalisées en 2016.



Le développement économique 2016 en chiffres

Plus de 100 entreprises du territoire accompagnées directement par ACCM.

500 entreprises accompagnées grâce au soutien financier alloué par ACCM à l'ensemble de ses partenaires.

Plus de 600 000 € versés aux entreprises commerciales et artisanales de proximité dans le cadre du Fisac.

Plus de 400 000 € alloués aux partenaires du développement économique local (chambres consulaires, clusters d'entreprises, Procames, etc.)

L'action d'ACCM en matière d'emploi a continué de porter prioritairement en 2016, sur l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés, en réponse aux besoins et à la situation socio-économique du territoire. Au-delà, la communauté d'agglomération a confirmé son soutien aux acteurs de l'emploi et a poursuivi le développement d'initiatives visant plus globalement à favoriser le rapprochement entre offre et demande d'emploi.



Le plan local pour l'insertion et l'emploi

ACCM gère et anime le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) 2015-2019, conclu avec l'État, le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil départemental des Bouches-du-Rhône et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, et cofinancé par l'Union européenne.

Sur un territoire fortement impacté par le chômage (près de 14% en 2016), ce programme vise à améliorer l'accès à l'emploi et à la qualification des publics exclus du marché du travail, à travers la construction et la mise en œuvre de parcours individualisés.

Les actions du Plie ACCM en 2016 :

- accompagnement individualisé et renforcé (9 postes d'accompagnateurs à l'emploi)
- prospection et mobilisation des entreprises du territoire,
- ateliers sur l'organisation de la recherche d'emploi et la prépara-

tion aux entretiens d'embauche,
- formation aux savoirs de base,
- conseil en image,
- remédiation,
- accompagnement à la mobilité,
- mise en situation professionnelle (chantier d'insertion, etc.).

La promotion et la mise en œuvre des clauses d'insertion

ACCM promeut et anime sur le territoire ce dispositif des clauses d'insertion qui consiste à utiliser la commande publique et privée comme levier sur l'emploi. Le principe est de demander à l'entreprise titulaire d'un marché, d'embaucher des personnes en insertion professionnelle dans le cadre de la réalisation du marché concerné.

ACCM assure l'ingénierie et un accompagnement « clé en main » des clauses d'insertion, aussi bien dans ses propres marchés que dans les marchés des différents donneurs d'ordre publics ou privés intervenant sur son territoire.

En 2016, l'ensemble des marchés clausés a représenté 92 406 heures d'insertion et a généré l'embauche de 265 personnes. Il est à noter que 16 donneurs d'ordre ont engagé au moins une clause d'insertion et que les marchés privés, notamment ceux de la fondation Luma, représentent 31 % des heures d'insertion.

Les Rencontres de l'emploi 2016

Cette manifestation organisée par ACCM pour la 6e édition, se déroule autour de 3 temps forts, permettant d'aborder la question de l'emploi dans toutes ses dimensions :

- des ateliers et rendez-vous conseils individuels (3 jours) pour apporter un maximum d'outils et de conseils (organisation et technique de recherche d'emploi, CV, préparation aux entretiens d'embauche, etc.) aux demandeurs d'emploi qui les aideront dans leurs démarches quotidiennes. Des « infos métiers » visant à mieux faire connaître les secteurs d'activité qui recrutent, les modalités d'accès à ces emplois et aux formations correspondantes, sont également proposées.
- une journée « recrutements » dédiée à la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises qui embauchent, avec notamment le traditionnel job dating,
- la journée des entrepreneurs (pilotee par Initiative pays d'Arles), visant à accompagner et soutenir la création d'entreprise et de l'envisager comme une solution d'emploi.

Les Rencontres de l'emploi, co-organisées avec Pôle emploi et Initiative pays d'Arles, s'adressent à

tous les demandeurs d'emploi et mobilisent tous les acteurs de l'insertion et de l'emploi du territoire.

La mise en place d'une plateforme « accm-emploi.fr »

ACCM a souhaité mettre en place une plate-forme locale, dédiée à l'emploi, qui s'adresse aussi bien aux demandeurs d'emploi qu'aux entreprises du territoire, l'objectif étant de faciliter le rapprochement et la mise en relation entre offres et demandes d'emploi locales.

Inaugurée en octobre 2016, cette plate-forme recense l'ensemble des offres d'emploi du territoire publiées par les différents sites spécialisés et permet une recherche par secteur, par commune, etc. Les entreprises peuvent, de leur côté, déposer facilement leurs offres d'emploi et consulter une banque de CV.



Soutenir l'action des partenaires

- La communauté d'agglomération, qui a été à l'initiative de la création de la **maison de l'emploi du pays d'Arles** en 2006, poursuit son implication et son soutien auprès de cette structure à travers une cotisation, pour 2016, de 86 962 €. En 2016 la maison de l'emploi a animé des réflexions et des études en matière de gestion territoriale des emplois et des compétences, notamment dans le secteur de la logistique et de l'agriculture.

- **La mission locale du Delta**, à laquelle ACCM adhère (cotisation de 178 000 €), a suivi 2 960 jeunes de moins de 26 ans en 2016 sur le territoire ACCM. Un accompagnement individualisé leur est proposé en matière d'emploi et de formation et plus globalement sur l'ensemble des problématiques d'insertion sociale et professionnelle.

- ACCM soutient également l'action de l'association **Transport Mobilité Solidarité** autour de la mobilité (permis de conduire, savoir utiliser les transports en commun, acquisition d'un véhicule, etc.), une problématique majeure des demandeurs d'emploi du territoire. En 2016 ACCM a alloué 50 000 € à cette structure.

- ACCM a également conforté son soutien à **Innov'emploi**, un groupement d'employeurs initié par la communauté d'agglomération. En permettant le partage de salariés entre entreprises du territoire, cette structure vise à soutenir les TPE du territoire en leur permettant de recruter, de se doter ainsi de compétences et donc de se développer ; cet outil est à ce titre créateur d'emplois pour le territoire.



L'emploi 2016 en chiffres

560 demandeurs d'emploi ont été accompagnés par le Plie et 422 d'entre eux ont bénéficié d'un placement à l'emploi. 107 sorties l'ont été vers l'emploi durable (+de 6 mois dans l'emploi constatés en CDI ou CDD supérieur à un mi-temps).

Plus de 3 000 visites aux Rencontres de l'emploi 2016, 97 entreprises y étaient présentes, proposant 290 postes à pourvoir.

18 actions financées pour un montant de 1 117 452 €.

La 5^e année de fonctionnement du réseau de transport communautaire Enviva a été marquée par un rebond de la fréquentation par rapport à l'année précédente (+8,73%). Le réseau enregistre 1 824 213 voyages en 2016 contre 1 677 766 voyages en 2015. Cette augmentation de la fréquentation est révélatrice de l'attachement des habitants du territoire à leur réseau de transport public, maillon indispensable de la mobilité au sein d'ACCM.



Le réseau Enviva

La mission confiée au délégataire par ACCM à la fin de l'année 2015 et poursuivie en 2016, a été de donner confiance aux utilisateurs du réseau en redonnant une fiabilité aux horaires et une justesse de l'information. Ainsi, les horaires de l'ensemble des lignes ont été modelés en 2016 pour coller au plus près de la réalité des conditions de circulation.

Une appli téléchargeable gratuitement « Enviva mobile » sur Iphone et Android a été créée. Elle permet aux utilisateurs de rechercher un itinéraire personnalisé, ou toutes les lignes desservant un arrêt avec les horaires de passage. Elle permet également de consulter à tout moment les informations du réseau en direct : déviations, perturbations, retards...

Un réseau qui, en parallèle, poursuit la mise en accessibilité de ses

quelques 120 points d'arrêts déterminés comme prioritaires. Ainsi en 2016, 28 nouveaux points d'arrêt accessibles ont vu le jour sur le territoire communautaire.

2^e année d'exploitation de la ligne Arles/Saintes-Maries-de-la-Mer par ACCM

Cette ligne est empruntée quotidiennement en période scolaire par 270 personnes, dont 180 scolaires. Elle connaît un succès grandissant particulièrement en période estivale où l'affluence ne se dément pas. En 2016, cette ligne régulière a enregistré près de 103 941 voyages.

Les navettes fériés

Pendant les férias du riz et de Pâques éditions 2016 et pour la 5^e année consécutive, ACCM, par l'intermédiaire de son réseau Enviva, a mis en place des navettes nocturnes gratuites proposant des retours de minuit à 3h au départ d'Arles vers Tarascon (Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues à la demande), Mas-Thibert, Salinde-Giraud, Saint-Martin-de-Crau (via Moulès et Raphèle) et les Saintes-Maries-de-la-Mer. Plus 1 000 personnes les ont empruntées au cours de ces deux férias.

Les autres dessertes événementielles

ACCM, par l'intermédiaire de son réseau de transport Enviva, est le partenaire privilégié de nombreuses manifestations organisées sur son territoire. Ainsi, des navettes sont mises en place tout au long de l'année afin de couvrir des événements culturels tels que :

- La nuit des musées,
- Voies off,
- La nuit de l'année des Rencontres,
- Le festival Musique en balade.

Enviva, un réseau attentif à son jeune public

Qu'ils fassent partie des 3 342 élèves transportés au quotidien par les 19 lignes scolaires du réseau communautaire ou non, ACCM et son réseau Enviva mènent une politique conjointe d'information et de prévention des incivilités auprès du plus jeune public au travers de plusieurs actions durant l'année.

- Une politique d'information auprès des scolaires

Chaque année, l'équipe du service transport de la communauté d'agglomération visite des classes de CM2 du territoire afin d'informer les élèves de l'offre de transport et de les familiariser avec leur prochain et nouveau mode de transport. Quelque 250 enfants



sont ainsi concernés par cette action de sensibilisation.

En parallèle, des visites sont effectuées auprès de l'ensemble des établissements scolaires du second degré avec comme objectif d'exposer les nouvelles offres de transport, de poursuivre le partenariat dans le domaine de la prévention et la sécurité dans les transports scolaires et de présenter le dispositif de médiation mis en place par l'Addap 13.

- Prévention des incivilités : des actions efficaces

ACCM a poursuivi ses actions de prévention dans le cadre du dispositif d'accompagnement dans les transports scolaires mené par les médiateurs de l'Addap 13 (association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône). Cette action de médiation a notamment pour mission d'accompagner les élèves et

d'effectuer des actions de prévention auprès d'eux. L'objectif est d'enseigner aux élèves l'attitude à adopter, c'est-à-dire éviter les bousculades à la montée, valider sa carte, attacher sa ceinture de sécurité. Désormais et grâce à ces actions de prévention quotidiennes, les incidents sont quasi inexistantes dans les cars scolaires. Parallèlement au projet de médiation confié à l'Addap, un travail pédagogique et éducatif complémentaire est mis en place en direction d'élèves de 6^e des collèges. Ces actions, appelées « opération sortir vite », visent à sensibiliser le public scolarisé aux éventuels dangers des transports collectifs et à apprendre à évacuer un car très rapidement. Au total, 838 élèves ont été sensibilisés aux risques d'accidents dans les transports publics en 2016.

- Des collégiens visitent le dépôt de bus Enviva

Deux classes du collège René Cassin de Tarascon et une classe du collège Robert Morel d'Arles ont visité le dépôt de bus Enviva situé en zone nord d'Arles.

Cette action, réalisée par ACCM dans le cadre de sa mission « accompagnement dans les transports scolaires », a été conduite en partenariat avec l'Addap 13. L'objectif de ces visites

est de créer du lien entre les élèves et les conducteurs et de faire découvrir aux élèves les coulisses de leur ligne de bus (atelier, mécaniciens, ménage, lavage, contrôle, etc). Ces visites, positives en tous points, seront reconduites en 2017.



La mobilité 2016 en chiffres

1 ticket unité au tarif unique de 1 euro.

7 lignes régulières, 3 navettes gratuites de centre-ville, 5 lignes interurbaines, 4 lignes de transport à la demande.
19 lignes scolaires ouvertes à tous les publics avec près de 3 300 élèves transportés quotidiennement.

61 véhicules climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

1 381 214 kilomètres commerciaux parcourus en 2016 et 1 824 213 voyages enregistrés.

Marquée par la mise en œuvre de grands projets, tels que l'élaboration du Programme local de l'habitat pluriannuel ou la réalisation des études préalables au Nouveau programme de rénovation urbaine, l'année 2016 aura été pour ACCM celle de la concrétisation du renforcement de son intervention en matière de logement.



Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah de l'agglo)

En 2016, 9 propriétaires bailleurs ont été accompagnés et subventionnés à hauteur de 556 277 € pour la réhabilitation de 14 logements dont 5 conventionnés très sociaux, et 80 propriétaires occupants ont bénéficié, au total, de 1 499 297 € de subventions pour la rénovation de leur logement en grande partie réalisés par des artisans locaux.

Programme local de l'habitat (PLH)

Lancée en mars 2015, la révision du PLH a été poursuivie en 2016 par la définition des six orientations retenues, et déclinées en 35 actions. Au terme des différentes étapes de la procédure, et notamment après avis des six communes d'ACCM, du Pays d'Arles, des membres du Comité régional de l'habitat et du préfet de

département et de région, le 2^e PLH 2017-2022 a été adoptée en décembre 2016. Sa mise en œuvre sera ainsi opérationnelle dès 2017.

L'élaboration du 2^e PLH a également été l'occasion de procéder au bilan du 1^{er} PLH (2008-2014 prorogé jusqu'en 2016), bilan validé par délibération du conseil communautaire en juin 2016.

En 2016, ACCM a consacré 777 660 € de fonds propres et délégués par l'État en faveur du logement locatif social, permettant la construction de 19 logements locatifs sociaux dont 13 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), ainsi que 6 PLS (prêt locatif social), et la réhabilitation de 492 logements locatifs sociaux. Cette production 2016 est le résultat de six opérations à Arles, Saint-Martin-de-Crau et aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

Aire d'accueil des gens du voyage

En 2016, le taux d'occupation annuel a été de 63%, un maintien par rapport à l'année 2015 qui montre l'atteinte d'un équilibre dans le fonctionnement de l'aire d'accueil.

Observatoire des loyers du parc privé

Missionné par ACCM, l'Adil 13 observe et analyse l'évolution des loyers du parc privé sur le territoire. La publication 2016, sur les loyers 2015, fait apparaître des niveaux de loyers équivalents entre les loyers à la relocation et les loyers en cours. Le loyer médian d'un appartement tous types confondus est de 10 €/m² (stable). Le rapport met en avant une hausse de la colocation à Arles.

Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU)

Les quartiers de Barriol à Arles, et centre historique - Ferrages à Tarascon sont éligibles à l'élaboration et la mise en œuvre du NPNRU. Le protocole de préfiguration a été signé le 8 juillet 2016. Les études préalables à l'élaboration de la convention



avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (Anru) ont démarré en novembre et se poursuivront jusqu'au dernier trimestre 2017. ACCM s'est dotée d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi des études et la rédaction de la convention. Le montant prévisionnel total de cette phase d'ingénierie est de 668 2015 € dont plus de 216 000 € financés par ACCM.

Mise en œuvre de la réforme du logement social

Suite à la loi Alur, ACCM est devenue chef de file de la demande de logement social. À ce titre, elle doit créer et animer une conférence intercommunale du logement social et élaborer et mettre en œuvre un plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs.



L'habitat 2016 en chiffres

488 600 € de subventions accordés pour la création de 6 logements locatifs sociaux et la réhabilitation de 437 logements locatifs sociaux à Arles.

55 000 € de subventions accordés pour la réhabilitation de 55 logements locatifs sociaux à Saint-Martin-de-Crau.

99 800 € de subventions accordés pour la réalisation de 13 logements locatifs sociaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer.

2 055 574 € de travaux engagés par les propriétaires bailleurs ou occupants suivis dans le cadre de l'Opah ayant bénéficié en grande majorité à des artisans locaux.

La politique de la ville est un outil de solidarité qui vise à renforcer l'offre de services aux habitants des quartiers urbains les plus en difficultés (quartiers prioritaires ville : QPV). Elle a pour objectif de réduire les écarts « sociaux » entre les territoires et d'assurer une meilleure cohésion grâce à un soutien financier à des actions en direction des populations les plus fragiles. Plusieurs mesures et dispositifs se sont succédé et superposés au cours des années. Le gouvernement a entrepris en 2014 une réforme de la politique de la ville avec la loi pour la ville et la cohésion urbaine.



Le contrat de ville 2015-2020

Le contrat de ville 2015-2020, porté par ACCM en partenariat avec l'État, le conseil régional et le conseil départemental, permet d'apporter un soutien significatif aux projets des opérateurs locaux. En direction des habitants des quartiers prioritaires ville de Barriol, Griffeuille, Trébon à Arles et centre historique – Ferrages à Tarascon, il se décline sous plusieurs formes.

Actions de proximité

107 projets sont portés par 53 associations, services et établissements publics municipaux. Cela représente un million d'euros, dont 535 000 € d'ACCM, répartis à 70% sur les quartiers d'Arles et 30% à Tarascon.

70% de ces crédits sont attribués en faveur de la cohésion sociale : il s'agit d'actions permettant de travailler sur le lien social, la va-

leur et la reconnaissance de l'habitant et la lutte contre l'exclusion. 20 % portent sur accès à l'emploi et le développement économique car dans ces quartiers le taux de chômage y est deux fois plus élevé et il se caractérise par un phénomène d'ancrage et d'éloignement de l'emploi. 10% sont attribués à des actions en faveur du cadre de vie et renouvellement urbain pour lutter contre la baisse de l'attractivité de ces quartiers due au vieillissement de leurs bâtis et de leurs espaces extérieurs.

Enfin, 33 000 € permettent de réaliser des actions d'ingénierie externe en appui à la conduite d'actions dans le champ de la santé et de l'insertion (Atelier santé ville d'Arles, diagnostic santé à Tarascon, diagnostic régie de quartier à Tarascon).

Participation des habitants

La participation des habitants est un élément indispensable au bon fonctionnement des quartiers. Elle met en lumière la capacité des habitants à participer à la transformation sociale et urbaine de leur quartier et leur permet de faire remonter l'ensemble de leurs préoccupations et ainsi mettre en œuvre des politiques publiques mieux adaptées. ACCM s'engage à hauteur de 10 000 € dans cette

démarche par la constitution des Conseils citoyens et la mise en œuvre d'un dispositif de Fonds de participation des habitants (FPH) visant à financer des micro-projets renforçant les échanges entre les habitants.

Le dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP)

Mise en œuvre de la démarche de construction d'un dispositif visant à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants en agissant sur les problématiques quotidiennes (propreté, entretien des espaces extérieurs...). Démarche soutenue à hauteur de 7 000 € avec une assistance à maîtrise d'ouvrage poursuivie en 2017.

La solidarité territoriale

Le projet politique de la ville d'ACCM dépasse la simple intervention au titre du contrat de ville et se positionne en amont, sur la prise en compte de besoins de solidarité non couverts et pour lesquels la réponse institutionnelle reste à construire.

Les actions de proximité de solidarité territoriale

Pour ce faire, ACCM a investi plusieurs champs en direction des personnes en difficultés et soutient diverses actions de solidarité telles que l'aide au démarrage d'ac-



tions, le soutien à des opérateurs majeurs en difficultés ou des partenariats ponctuels. Elles se répartissent de la manière suivante : des actions de proximité à hauteur de 32 000 € (notamment hors QPV sur Mas-Thibert et Saint-Martin-de-Crau), des actions d'habitat / logements spécifiques pour 161 000 €, le soutien à l'hébergement d'urgence par le CCAS d'Arles pour 134 000 €, à la résidence sociale de Saint-Martin-de Crau par Alotra à hauteur de 10 000 € et les logements des femmes victimes de violences conjugales par Association Maison d'accueil d'Arles à hauteur de 17 000 €.

Petits travaux d'amélioration du cadre de vie

Ce dispositif apporte une prise en considération de l'expression des habitants sur leur condition de vie et permet de les associer aux réponses à apporter aux besoins, leur renvoyant

ainsi une forte reconnaissance à capacité émancipatrice. ACCM finance ce volet à hauteur de 20 000 € (par exemple : aménagement de jardins partagés et familiaux à Griffeuille par la Sempa).

Maison de la justice et du droit

ACCM assure le fonctionnement des locaux (QPV de Griffeuille) et l'accueil du public grâce à deux agents dédiés à ce service. Les interventions sont placées sous la responsabilité du parquet et du tribunal de grande instance de Tarascon. La participation d'ACCM de près de 90 000 €, permet à plus de 11 000 personnes d'être accueillies et informées et plus de 5 200 accompagnées.

Renouvellement urbain des quartiers de Barriol et Centre historique / Ferrages dans le cadre du NPNRU

Le dispositif NPNRU concerne les quartiers de Barriol, à Arles et Centre historique / Ferrages, à Tarascon. En articulation avec le contrat de ville, il a pour objectif l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain. Il ne s'agit pas d'une simple réhabilitation du bâti et des espaces, mais de l'ambition d'ACCM d'agir durablement sur ces quartiers par une transforma-

tion en profondeur de leur fonctionnement pour leur redonner leur place au sein de leur ville et de l'agglomération. La finalité du projet est de redonner envie d'habiter et de mener des activités économiques sur ces quartiers, tout en favorisant la mixité sociale, intergénérationnelle, mais aussi fonctionnelle.



La politique de la ville 2016 en chiffres

13 000 habitants de QPV du territoire bénéficient potentiellement d'une offre de service Politique de la ville, soit plus d'1 million euros d'actions financées dans le cadre du contrat de ville, tous partenaires confondus. Près de 120 actions de proximité sont suivies par le service politique de la ville ACCM.

L'activité pédagogique du conservatoire s'est poursuivie durant l'année scolaire 2015-2016 auprès de quelque 1 530 élèves inscrits, en parallèle de la réalisation de projets pédagogiques et artistiques à destination de toutes les disciplines, tous les âges et tous les publics.



Le projet d'établissement

Lieu d'enseignement, d'éducation, de pratique et de culture, le conservatoire de musique du Pays d'Arles développe un projet d'établissement selon trois orientations :

- L'enseignement
- L'éducation musicale
- L'action culturelle

Plusieurs dispositifs destinés à développer et soutenir la pratique en amateur, et initiés par le conservatoire participent pleinement à l'animation musicale du territoire.

Les projets phares de 2016

- **L'école du mélomane** : ce dispositif a pour but de sensibiliser à la musique vivante dans le cadre de l'école élémentaire et du collège. Il s'agit d'une programmation musicale spécifique mise en œuvre en partenariat avec l'association du Méjan/Actes Sud. Une représentation

est proposée dans chaque commune. Neuf représentations ont eu lieu en 2016.

- **La troisième édition de Musiques en balade** : après la réussite des deux premières éditions, Musiques en balade a proposé 13 concerts en entrée libre et gratuite en septembre et octobre 2016. Le succès a été au rendez-vous avec plus de 2 500 entrées.

- **Semaine thématique** : L'équipe pédagogique propose au mois de mars une semaine thématique qui rassemble de façon transversale l'ensemble des départements pédagogiques. Après la semaine irlandaise en 2015 c'est une semaine russe qui a connu un vif succès en 2016.

- **La fête de la musique** : La fête de la musique est l'occasion de produire des événements marquants dans une des communes du territoire. Le 17 juin 2016 a été présenté un concert de l'Orchestre régional Avignon Provence à Saint-Martin-de-Crau.



Le conservatoire de musique 2016 en chiffres

1 530 élèves inscrits

660 heures de cours hebdomadaire

Plus de 3 000 élèves sensibilisés lors d'intervention en milieu scolaire

32 représentations tout public sur tout le territoire

La mise en oeuvre du plan climat air énergie territorial, l'élaboration du Scot, le programme Leader, le contrat de ruralité, le contrat d'équilibre territorial pour ne citer qu'eux : autant de projets d'envergure en matière d'aménagement du territoire à travers lesquels ACCM s'est engagée en faveur du développement durable en 2016.



La mise en oeuvre du Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles (PCAET)

Le Plan climat air énergie territorial du Pays d'Arles a été définitivement adopté en 2016 après consultation du préfet de région et du conseil régional. Il est donc passé d'une phase de programmation à une phase de mise en oeuvre du plan d'actions. Pour cela, la communauté d'agglomération peut s'appuyer sur le dispositif « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie pour la concrétisation rapide et le financement de certaines actions dont la rénovation énergétique exemplaire du village d'entreprises et la modernisation de l'éclairage des zones d'activités économiques.

La finalisation de l'élaboration du SCoT du Pays d'Arles

Dans l'objectif d'un arrêt du projet de SCoT début 2017, l'année 2016 a été consacrée à la finalisation du document d'orientations et d'objectifs du SCoT, document prescriptif opposable aux PLU. Le processus de concertation avec la population et les personnes publiques associées s'est également poursuivi autour de ce document afin d'en partager les principales prescriptions.

La mise en oeuvre du programme européen Leader 2014-2020

Avec le syndicat mixte du Pays d'Arles, ACCM est engagée dans un nouveau programme Leader pour le financement d'actions innovantes en milieu rural. L'année 2016 a vu la réunion des deux premiers comités de programmation qui ont rendu un avis d'opportunité favorable



sur plusieurs projets intéressant directement le territoire ACCM dont le projet de renforcement et de développement d'Archéomed comme outil d'excellence et d'innovation des filières culture et patrimoines.

Un contrat de ruralité pour le Pays d'Arles

Les trois intercommunalités du Pays d'Arles dont la communauté d'agglomération ACCM se sont engagées en octobre 2016 dans un contrat de ruralité. Le syndicat mixte du Pays d'Arles, désigné chef de file, coordonne la démarche auprès des services de l'État. Le contrat de ruralité a pour objectif de proposer aux territoires ruraux une contractualisation autour de 6 thématiques prioritaires retenues par l'État : accès aux services et aux soins, attractivité du territoire, transition écologique et énergétique, revitalisation des bourgs-centres, mobilité et accessibilité du territoire, cohésion sociale.

Une clause de revoyure pour le Contrat d'équilibre territorial (Cret)

Le Cret a été conclu en 2015 pour une durée de 3 ans (2015-2017) avec une clause de revoyure à 18 mois. L'année 2016 a donc été l'occasion de réajuster le contrat



en intégrant de nouvelles actions sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou communale : études opérationnelles pour la reconversion du site de la rive droite d'Arles, installation d'une chaudière à bois dans le cadre de la requalification du village d'entreprises d'ACCM, réhabilitation d'une salle de spectacle à Saint-Martin –de-Crau, construction d'un complexe sportif à Saint-Martin-de-Crau et la construction du nouvel office du tourisme d'Arles.

Poursuite des réflexions sur l'aménagement du site des anciennes papeteries Étienne à Arles

L'année 2016 a été marquée par le démarrage de l'étude de programmation et de conception urbaine destinée à définir l'organisation des 24 ha qui composent le site des anciennes papeteries à Arles. La

première phase de cette étude a consisté à mettre à plat l'ensemble des contraintes techniques et environnementales du site qui conditionneront les possibilités d'aménagement (PPRI, présence d'une espèce protégée, pollutions...)

La création d'un outil d'aménagement sur le territoire communautaire

Afin de répondre aux besoins d'ACCM et de ses communes en matière d'aménagement, le conseil communautaire a délibéré en faveur de la création d'un outil d'aménagement dédié au territoire : la société publique locale du Pays d'Arles. La SPLPA intervient désormais en tant qu'AMO sur plusieurs opérations structurantes du territoire : NPNRU, revitalisation des centres anciens...



Poursuite des opérations de démoustication en Camargue

ACCM a maintenu sa participation au programme de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Elle s'est par ailleurs engagée à soutenir le projet expérimental de lutte contre les moustiques au hameau du Sambuc (dispositif BAMS).

L'aménagement du territoire 2016 en chiffres

85 000 habitants sur un territoire de 1 445 km².

500 000 € alloués par l'Etat à ACCM et ses partenaires communaux pour la mise en œuvre d'actions en faveur des économies d'énergie

83 220€ de contribution d'ACCM pour les opérations de démoustication au BTI

18 750€ attribués au Parc naturel régional de Camargue au titre du projet expérimental BAMS

PRÉVENTION DES RISQUES ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'année 2016 a été largement marquée par le pilotage de la prise de compétence gestion des déchets ménagers et assimilés. Parallèlement, l'accompagnement des communes à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPRN) a été poursuivi. De même, la préparation de la prise de compétence de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi) a débuté ainsi qu'une assistance à l'élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales de Saint-Martin-de-Crau.



Prise de compétence de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Dans l'objectif qu'ACCM exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe promulguée le 7 août 2015, la DGST appuyée par une assistance à maîtrise d'ouvrage et l'ensemble des services supports a piloté le transfert.

Plan de prévention du risque inondation (PPRI)

ACCM a poursuivi son accompagnement à la mise en place des trois derniers PPRI du Rhône et submersions marines en produisant à la fois au titre des compétences spécifiques communautaires et plus largement en soutien aux communes les avis et expertises complémentaires aux prescriptions et zonages établis par les services de l'État.

Prise de compétence Gemapi

La communauté d'agglomération a poursuivi ses réflexions concernant les périmètres et les conséquences du partage de responsabilités dans la perspective de la prise de compétence obligatoire Gemapi en 2018. Comme prévu en 2015, la communauté d'agglomération a adhéré au syndicat mixte interrégional

d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (Symadrem) en substitution des communes membres.

Gestion des eaux pluviales

ACCM participe dans le cadre d'un groupement de commandes avec la commune de Saint-Martin-de-Crau à l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales sur le territoire communal.

Réduction de la vulnérabilité du risque inondation (Reviter)

La communauté, en charge du pilotage d'un dispositif innovant de réduction de la vulnérabilité du risque inondation, a mis en place une étude de diagnostic et de planification pour une mise en œuvre du plan d'actions en 2017-2018.

INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Le service de l'information géographique d'ACCM poursuit le développement du portail cartographique à destination des services communaux et communautaires tout en préparant sa migration vers une nouvelle solution dont l'interface se rapprochera de la carte grand public.

Portail cartographique

Le SIG a réalisé de nouvelles applications sur le portail cartographique pour la gestion des infractions d'urbanisme (Arles) et du patrimoine bâti (Arles et Saint-Martin-de-Crau). Une cartographie du plan de stationnement

de la ville d'Arles a été publiée sur la Carto de l'agglomération (carte grand public). Elle est d'ailleurs largement consultée et utilisée par les sites de la ville d'Arles, de l'Office du tourisme, le cinéma le Méjean et d'autres encore.

Collaboration avec les services communautaires

Par ailleurs, le SIG a participé à des travaux d'études en collaboration avec plusieurs services communautaires notamment la définition des zonages d'assainissement collectif et non col-

lectifs de la commune d'Arles sur chaque village et sur l'agglomération d'Arles, l'implantation de l'entreprise BCS à Saint-Martin-de-Crau, l'aménagement de la zone du Fer à Cheval et la modification des périmètres des zones d'activité communautaire. Et à la demande de la commune de



Saint-Martin-de-Crau, le service a réalisé un ensemble de cartes permettant de visualiser l'évolution de son territoire des années 1970 à nos jours.

La mission d'observation des bases fiscales

Elle s'est poursuivie en 2016 selon les axes suivants :

- Optimisation : un cabinet conseil a été retenu pour la prestation d'optimisation des données fiscales des entreprises ; le diagnostic et les travaux de recherche et de contrôle se dérouleront courant 2017
- Cartographie : poursuite du renseignement des établissements sur les zones d'activité, enrichissement

des données par l'ajout d'une base économique supplémentaire, réunions avec la commune de Saint-Martin-de-Crau pour un renseignement collaboratif

- Analyses et simulations à partir des bases fiscales : entreprises les plus importantes, bases minimum de CFE, demandes ponctuelles TEOM
- Ajout du versement transport à la mission : suivi des avis de débit/crédit, optimisation par un cabinet conseil, mise en place du VT sur le territoire des Saintes-Maries-de-la-Mer, traitement des demandes de remboursement et d'exonération.

AMENAGEMENT DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES, DES INFRASTRUCTURES ET DES BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES (Azib)

Les grands travaux et consolidation des outils d'exploitation des zones, des infrastructures et des bâtiments communautaires se sont poursuivis en 2016.

Aménagement, création

Les programmes de développement ou de requalification des équipements communautaires ont connu des mises en chantier structurantes en 2016 :

Pont de désenclavement du port fluvial d'Arles : travaux de renforcement et de drainage des sols, ouvrages de fondations profondes du pont,

Requalification de Roubian à Tarascon : Secteur des commerces – travaux préparatoires de dévoiement des réseaux enterrés et remplacement de la signalétique du parc,

Village d'entreprises en zone Nord à Arles : réfection complète des sanitaires, reprise des réseaux sous vide-sanitaire et sous chaussée (eau, chauffage), réfection des

aires de stationnement auto et vélo.

Mise en accessibilité de 26 arrêts de bus sur les lignes de la DSP transport.

Équipements de sécurité des zones (Stations de refoulement des eaux pluviales et réseaux de défense incendie) : mises à niveau et améliorations des installations électromécaniques sur la Zone Nord à Arles et sur Ecopôle à Saint-Martin-de-Crau (préconisations du BET EGIS eau).

D'autres opérations ont été poursuivies à l'étude : plateforme rail-route sur Écopôle, pôle de création d'entreprises au Village d'entreprises.

Exploitation, maintenance

Le service Azib d'ACCM a éga-

lement géré la technique courante des zones et le traitement à l'avancement des incidents relayés au service sur les questions d'entretien des bassins de rétention d'eaux pluviales et stations, des réseaux et stations de défense incendie, embranchements ferroviaires, entretien des voiries, signalisations routières, espaces verts, géolocalisation des réseaux enterrés.

Ces prestations ont été menées en partenariat avec des professionnels par le biais de marchés de services, en vue de la sécurité et de la pérennité du patrimoine bâti et routier de la communauté.

Par ailleurs, le village d'entreprises a connu en 2016 de multiples interventions de maintenance courante (menuiseries, peinture des bureaux, fibre optique...).

Marquée par la prise de fonction du nouveau délégataire de l'eau et de l'assainissement, l'année 2016 a été riche : de nouveaux outils, une nouvelle identité, et un nouveau mode de fonctionnement. Elle a également été marquée par la réalisation de nombreux travaux sur l'ensemble des communes et le lancement de la construction de la 13^e station d'épuration du territoire, aux Saintes-Maries-de-la-Mer.



Un nouveau délégataire : ACCM Eaux

2016 marque l'aboutissement du chantier de modernisation des services de l'eau. La prise en main par le nouveau délégataire ACCM Eaux est effective depuis le 2 février 2016 pour les communes d'Arles et des Saintes-Maries-de-la-Mer. Le mode de gestion déléguée retenu est celui de la gérance qui permet une maîtrise du coût du service sans rien sacrifier à sa qualité. Un processus d'harmonisation du prix de l'eau des 6 communes sur une valeur médiane a démarré en 2016 avec les nouveaux contrats de délégation de service public.

Cela s'est traduit par une baisse du prix de l'eau, y compris assainissement et taxes, d'environ 20% et plus précisément de 30 à 49% pour une facture de 30m³. Cette baisse représente un gain de plus ou moins

100€ sur la facture annuelle des abonnés arlésiens et saintois.

Conformément aux engagements contractuels, les actions les plus marquantes menées en 2016 sont :

- la mise en place d'un outil de consultation en ligne des données patrimoniales et d'exploitation (CP on line),
- la modélisation des réseaux d'eau potable permettant une gestion des réseaux optimisés
- 10 kilomètres de réseaux d'assainissement inspectés sur ces 2 communes et 842 mètres de canalisations d'eau potable fuyardes renouvelées,
- enfin, la mise en place d'un bus clientèle permet aux usagers d'avoir un service de proximité quelque soit leur lieu d'habitation.

Assainissement non collectif

Depuis 2016 des contrôles obligatoires des installations d'assainissement non collectifs sont effectués par le délégataire ACCM assainissement de manière généralisée sur les communes de Saint-Pierre-de-Mézoargues, Boulbon et Saint-Martin-de-Crau. En 2016, cela représente environ 250 installations contrôlées.

Des chantiers de modernisation et d'amélioration du service

En 2016 à Tarascon, la communauté d'agglomération a réalisé un réseau de transfert des eaux usées et la création de deux postes de refoulement permettant la suppression de la station d'épuration du Roubian, conformément au schéma directeur de 2009.

Parallèlement, des travaux d'extension du réseau fibre optique ont également vu le jour quartier Marly et route d'Arles.

À Boulbon, ACCM a réalisé des travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et pluvial place Léontin. S'en est suivi la reconstruction du poste principal de refoulement des Platanes permettant de mettre en conformité le centre du village.

À Arles, des travaux de renouvellement des réseaux d'approvisionnement en eau potable qui étaient fuyards ont été entrepris en ZI nord, le long de la voie ferrée et à Mas Thibert. Cela représente 4 kilomètres de réseaux neufs

et une cinquantaine d'habitations concernées.

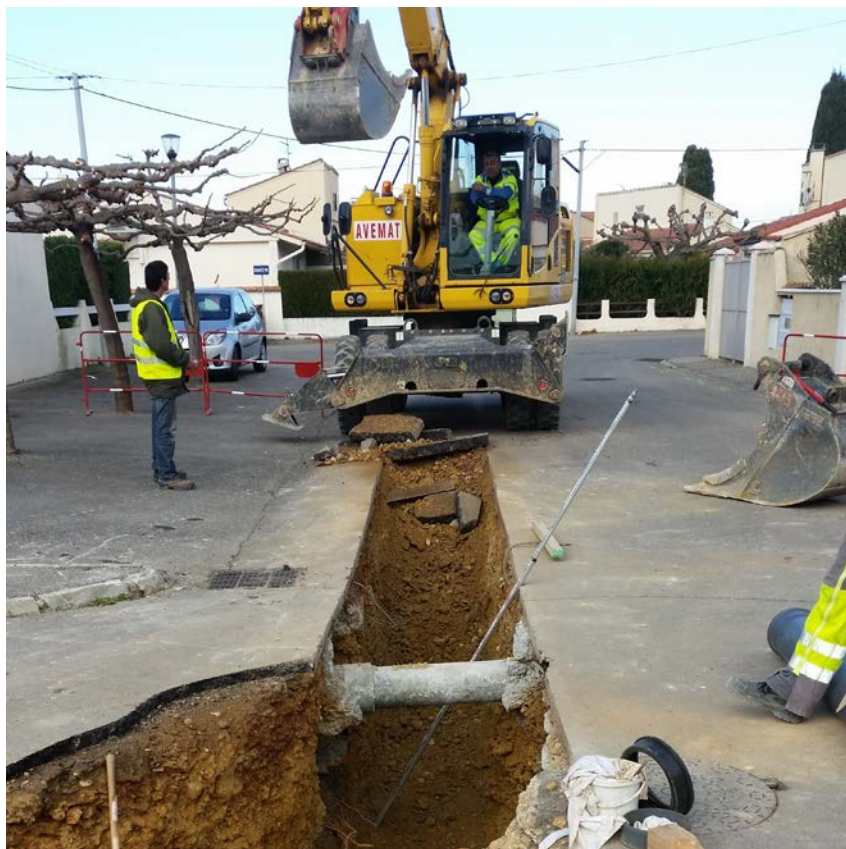
Des travaux identiques ont été effectués sur les réseaux d'eau potable ainsi que sur les canalisations d'eaux usées dégradées en centre ville d'Arles (place du Forum, rue Sénébier, Jacquemin et Romain Rolland), soit un renouvellement de réseau sur environ 1 kilomètre.

ACCM a également procédé à l'extension des réseaux d'eau potable en direction de Mas-Thibert et de l'abbaye de Montmajour, soit 5 kilomètres d'extension.

À Saint-Martin-de-Crau, l'activité du service a essentiellement tourné autour d'études de faisabilité en vue des futurs travaux de mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement du quartier Mas Planton. Cette étude porte sur des réseaux qui concernent environ 200 habitations.

Enfin, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, ACCM a entrepris des travaux d'envergure pour déconstruire et recons-

truire une nouvelle station d'épuration. Les travaux qui ont débuté en 2016 s'achèveront en 2017. En centre-ville, des travaux de mise en séparatif du quartier des Impériaux ont été finalisés.



L'eau et l'assainissement 2016 en chiffres

1,8 million d'euros d'investissement en travaux d'adduction d'eau potable

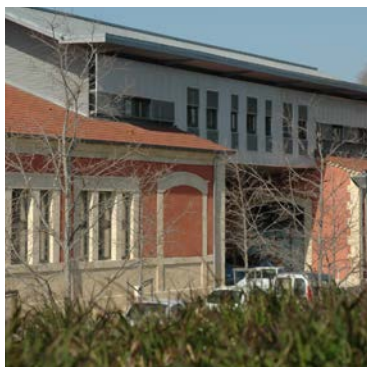
4,3 millions d'euros d'investissement en travaux d'assainissement

70% des travaux de renouvellement des réseaux se concentrent sur les centres-villes des différentes communes

2 kilomètres de fourreaux de fibre optique placés lors de travaux coordonnés

FINANCES

Toujours marquée par la baisse des dotations, ACCM a poursuivi en 2016 sa gestion budgétaire maîtrisée pour mener à bien des chantiers d'envergure. Une attention qui permet également à la communauté d'agglomération de figurer, selon la charte de bonne conduite Gisler, parmi les EPCI dont l'encours de dette est considéré comme étant à risque faible.



Le budget principal

Il permet de mettre en oeuvre les compétences exercées en faveur du territoire des habitants (hors eau et assainissement).

- Section de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 67,21 M€, les dépenses à 62,77 M€. Les recettes sont constituées principalement des contributions directes (32,98 M€) et de dotations versées par l'État (15,97 M€). Près de deux tiers de ces recettes (41 M€) sont reversées aux communes membres, sous la forme d'une attribution de compensation (34,56 M€), différence entre les recettes et les dépenses transférées par les communes, et d'une dotation de solidarité (6,43 M€ dont une enveloppe exceptionnelle d'1 M€) versée aux communes. Les dépenses de fonctionnement ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (8,3 M€), au développement économique et à l'emploi

(2,72 M€) et au conservatoire de musique (1,46 M€).

- Section d'investissement

Les recettes s'élèvent à 3,27 M€ et les dépenses à 8,37 M€. Les recettes proviennent essentiellement de subventions du conseil départemental et du conseil régional (1,15 M€), de fonds délégués de l'État dans le cadre du Fisac et des aides à la pierre (1,16 M€) et de participation pour voirie et réseaux (0,37 M€). Les versements d'aides à la pierre pour le logement social (2,3 M€), d'aides aux entreprises dans le cadre du Fisac (0,52 M€), l'aménagement numérique (0,53 M€), la mise en accessibilité des points d'arrêt (0,54 M€), les acquisitions foncières (0,49 M€) et la requalification des zones économiques (3,91 M€) constituent l'essentiel des dépenses d'investissement pour l'année 2016. Les résultats de l'exercice 2016 dégagent un excédent de fonctionnement de 2,7 M€ mais un déficit d'investissement de 4,1 M€.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux, ils font l'objet de budgets annexes et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers. Ces redevances servent principale-

ment à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages. En 2016, elles se sont élevées à 2 M€ pour l'eau et 1,90 M€ pour l'assainissement. Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil départemental, du conseil régional et de l'agence de l'eau ont permis de financer un programme important de travaux : eau (1,87 M€) et assainissement (4,46 M€).

Les budgets annexes des zones économiques

Au nombre de quatre (plaine de Montmajour et Fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopôle à Saint-Martin-de-Crau), ces budgets doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des parcelles viabilisées. Dans ce cadre, ACCM achète des terrains qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises.



La dette

L'encours global de dette au 31 décembre 2016 s'élève à 29 627 934 € (dont 93,79% à taux fixe) répartis de la façon suivante : 8 785 267 € pour le budget principal, 5 473 930 € pour le budget annexe de l'eau et 15 368 736 € pour le budget annexe de l'assainissement.

La fiscalité

Les taux de fiscalité inchangés

en 2016 sont de 31,11% pour la CFE (cotisation foncière des entreprises), 10,22% pour la taxe d'habitation et 2,62% pour la taxe foncière (non bâti).

Les ratios

À titre de comparaison avec les EPCI (source Collectivités locales. gouv), quelques ratios significatifs peuvent être mentionnés : encours de dette/population 103,34 (moyenne 397), encours

de dette/recettes réelles de fonctionnement 18,12 (moyenne 60), dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement 6,75 (moyenne 19,07), DGF/population 118,05 (moyenne 148).



Marchés publics

61 commandes ont été passées en marchés publics en 2016 pour un montant de 17 686 005 € (dont 7 marchés de fournitures, 28 marchés de travaux et 26 marchés de services). Pour ce faire, la communauté d'agglomération et sa plate-forme de dématérialisation AWS-Achat proposent aux entreprises une alerte gratuite sur les consultations publiées par ACCM et l'ensemble des acheteurs adhérents. Au total 38 avis d'appel public

à la concurrence ont été publiés sur la plate-forme de dématérialisation (dont 15 avis pour une procédure inférieure à 90 000 € ht, 8 avis pour une procédure supérieure à 90 000 € ht, 6 avis pour une procédure supérieure à 200 000 € ht et 9 avis pour des procédures formalisées) ainsi que 34 avis d'attribution de marchés notifiés.

Sur les 5 898 visites d'entreprises sur la plate-forme de dématérialisation, 1 516 ont donné lieu à des retraits de DCE (dossiers de consultations entreprises) pour 196 plis déposés (61 plis dématérialisés et 135 plis papier).

Clauses d'insertion

Enfin, les marchés publics, ce sont aussi des clauses d'insertion que la communauté d'agglomération a souhaité développer dans ses propres marchés. Elle s'est engagée à promouvoir et

accompagner cette démarche dans les marchés des autres donneurs d'ordre du territoire en leur apportant un appui méthodologique et un suivi. Ainsi en 2016 sur le territoire communautaire, 92 500 heures d'insertion ont été réalisées dont 25 000 au travers de 25 marchés « clausés » lancés par ACCM qui se sont traduites par l'embauche de 89 personnes. La clause d'insertion concerne pour une grande majorité les marchés de travaux et de service mais dans un objectif de diversification des marchés, la communauté d'agglomération a intégré pour la deuxième fois en 2016 la clause d'insertion sur un marché de prestation intellectuelle.

COMMANDE PUBLIQUE

Le transfert de la compétence des déchets ménagers et assimilés au 1^{er} janvier 2017 a rythmé l'année 2016 du service. L'accueil de plus de 130 nouveaux agents a nécessité un travail conséquent en amont : recueil des données par commune, entretiens individuels avec les transférés, dialogue social via les instances paritaires, rédaction des délibérations et arrêtés, préparation des paies. Il a bien évidemment directement impacté l'organisation d'ACCM et en premier lieu les services ressources.



2016 a de surcroît été marquée par d'importantes évolutions dans la réglementation RH. Citons ainsi la loi sur la déontologie qui vient préciser les droits et devoirs des agents publics, la mise en oeuvre du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) ou encore l'instauration du Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). En parallèle,

ACCM a poursuivi sa réflexion sur l'attribution du régime indemnitaire à son personnel en révisant les montants planchers des agents de catégorie A, après s'être occupée des autres catégories l'année précédente.

Un accent important a enfin été mis sur la prévention, en corrélation avec les travaux du CHSCT, et du groupe de travail dédié. Trois initiatives notables :

- la procédure de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP), en sollicitant chacun des services de la communauté d'agglomération
- la démarche de diagnostic des risques psycho-sociaux, avec l'accompagnement d'un prestataire extérieur, une équipe projet du centre de gestion des Bouches-du-Rhône.

- une journée sur la santé et la sécurité au travail, à la fois informative et ludique, a pu être organisée le 29 avril 2016. Elle a été organisée avec le soutien du groupe de travail CHSCT, avec la participation très active de l'assistante de prévention.

Quelques chiffres sur l'activité du service : 107 entretiens individuels réalisés avec les agents transférés, 513 arrêtés individuels RH pour l'année 2016, contre 254 pour 2015, 320 jours de formation et de préparation concours au total sur l'année 2016 pour 72 agents, préparation, organisation et suivi de 4 comités techniques paritaires et 4 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ainsi que de très nombreux rendez-vous individuels et de réponses par mail ou téléphone.

ASSEMBLÉES

Le service des assemblées a assuré la préparation, le suivi et le traitement de 7 conseils communautaires et de 14 bureaux communautaires, soit 248 délibérations en conseil, 29 délibérations et 88 notes en bureau, ainsi que la transmission au contrôle de légalité de 253 décisions du président. La dématérialisation des assemblées, initiée en 2015, a été poursuivie en 2016. Ce processus sera totalement opérationnel en 2017.

AFFAIRES JURIDIQUES

En 2016, en sus des missions d'assistance en matière de rédaction d'actes, d'information juridique, de suivi des saisines des prestataires spécialisés dans le conseil, le service des affaires juridiques a traité 30 dossiers. Il s'agit de 5 dossiers en plein contentieux, 25 en précontentieux – dont 1 protocole d'accord transactionnel – 19 dossiers en matière de

responsabilité civile matérielle ; 2 en responsabilité civile corporelle ; 2 en matière pénale ayant fait l'objet d'un classement sans suite ; un recours contre l'État, 5 dossiers concernant les relations contractuelles.

MOYENS GÉNÉRAUX



Le service des moyens généraux participe au bon fonctionnement des services notamment par la gestion du courrier, l'accueil des publics, le soutien logistique, les achats de fournitures, la gestion

de l'entretien des bâtiments représentant ainsi 13 000 m² à entretenir, le diagnostic et les interventions de 1^{er} niveau. Les moyens généraux assurent la gestion des contrats de maintenance sur l'ensemble du patrimoine immobilier : contrôle des systèmes sécurité incendie, ascenseurs, alarmes, télésurveillance, contrats des énergies (électricité, chauffage, climatisation, etc). Le service prend également en charge la gestion de la flotte automobile, les contrôles techniques, les réparations, les cartes carburant ainsi que la gestion des archives, avec le tri, le classement, l'élimination.

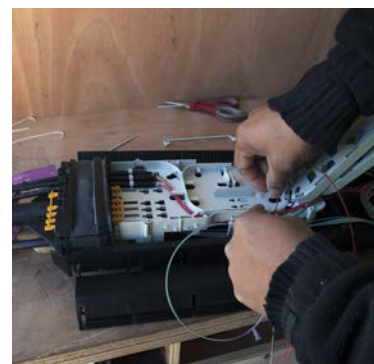
Enfin, le service a contribué activement au transfert de la direction des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2017 : assurances, marché de carburant, marquage des véhicules, achat de mobilier, transfert des contrats eau, électricité, participation à l'élaboration des conventions de mise à disposition des biens et des services avec les communes du territoire.

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

La fibre optique au service des entreprises

ACCM a réalisé en 2016 les travaux de constitution de son réseau de fibre optique à destination des entreprises des zones d'activités et des comptes publics. Ce réseau, appelé « ACCM Très Haut Débit », dessert les zones d' Arles ainsi que la zone du Roubian à Tarascon. Près de trente entreprises ont, dès l'inauguration le 15 décembre 2016, choisi les offres performantes

et très concurrentielles proposées par les opérateurs sur ACCM THD pour assurer leur développement numérique. Parallèlement, ce réseau est utilisé par la majorité des administrations présentes à Arles (Ville, centre hospitalier, Chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, Symadrem...).



COMMUNICATION

Le service communication accompagne l'ensemble des services pour valoriser leurs actions à travers différents supports de communication. Il est également le relai auprès de la presse. Retrouvez toute l'actualité des services sur www.agglo-accm.fr et sur la page Facebook.



La communauté d'agglomération ACCM

Accueil : 5 rue Yvan Audouard 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. La vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

lepresident@agglo-accm.fr

www.agglo-accm.fr - facebook.com/page.accm



Réseau de transport Envia

Accueil de l'agence commerciale :

24 boulevard Clémenceau 13 200 Arles (Arrêt « Clemenceau »)

Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 et le samedi de 7h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Tél. (n° azur) 0810 000 818 du lundi au vendredi de 7h à 19h et le samedi de 7h à 13h

www.tout-envia.com



Bureau d'accueil du Plie (plan local pour l'insertion et l'emploi)

Accueil : 5 rue Yvan Audouard (1^{er} étage) 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 70

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

plie@agglo-accm.fr



Conservatoire de musique du Pays d'Arles

Arles

Place de la croisière, les jardins des Alyscamps

Tél. 04 90 49 47 15

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h30 à 12h.

Saint-Martin-de-Crau

1, avenue Saint-Roch

Tél. 04 90 47 11 82

Du lundi au jeudi de 13h30 à 18h.

Le vendredi de 14h à 17h.

Tarascon

101, rue du 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique

Tél. 04 90 96 99 36

Du lundi au vendredi de 14h à 19h.



Maison de justice et du droit

16, avenue JF Kennedy - 13200 Arles

Tél. 04 90 52 20 61

mjd-arles@agglo-accm.fr

Horaires d'ouverture (fermé le vendredi)

lundi : 9h -12h / 14h -18h30

mardi et jeudi : 9h - 17h30

mercredi : 9h-12h / 14h -17h30



ACCM Eaux (service public de l'eau et de l'assainissement)

Accueil : 7 rue Aimé et Eugène Cotton 13200 Arles

Tél. 04 90 99 52 14

Du lundi au vendredi de 8h à 19h. Le samedi de 9h à 12h.

Urgence 24h/24h 04 90 99 50 89

www.saur-client.fr

Point information itinérant : les hameaux d'Arles et les Saintes-Maries-de-la-mer (renseignements au 04 90 99 52 14)

ACCM Environnement (collecte des déchets ménagers et assimilés)

N° Info collecte : 04 84 76 94 00 / infocollecte@agglo-accm.fr



Village d'entreprises

Accueil : 1 rue Copernic 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 83

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Maison des industries culturelles et des éditeurs - Mice

Accueil : 5 rue Yvan Audouard 13200 Arles

Tél. 04 86 52 60 00



Arles Crau Comarque Montagnette

Communauté d'agglomération ACCM
5 rue Yvan Audouard 13200 ARLES
04 86 52 60 00 - lepresident@agglo-accm.fr
www.agglo-accm.fr